

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du Jeudi 5 juin 2014 à 19 heures**

Le cinq juin deux mil quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du trente mai deux mil quatorze.

**Présents :** Jean-Luc FAVIER, Pascale ANDRES, Cyrille AUSESKEY, Christian BETTINGER, Juliette BETTINGER, David DUSOEVOIR, Laurent FABISZ, Anne HAAS, Claudine HACQUARD, Monique HECKER, Henri KLOPP, Emile LAUFER, Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

**Absents excusés :** Claire BURLET procuration à Anne HAAS

Christine WALLON est désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 est adopté à l'unanimité**

**Ordre du Jour**

- Point n° 18/2014 : Travaux de remise en peinture des façades de l'école (côté cour)
- Point n° 19/2014 : demandes de subvention
- Point n° 20/2014 : nomination des délégués à la commission chargée de la révision de la liste électorale 2014-2015
- Point n° 21/2014 : Communication des décisions du Maire

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rajout de deux points à l'ordre du jour concernant :

- Point n° 22/2014 : Achat d'un tracteur
- Point n° 23/2014 : virement de crédit

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

**PROCES VERBAL**

**18/2014 – TRAVAUX DE REMISE EN PEINTURE DES FACADES DE L'ECOLE (côté cour)**

Dans le cadre des travaux de ravalement de façade du bâtiment mairie-écoles, entrepris depuis 2012 par l'ancienne municipalité, le Maire propose au conseil municipal la remise en peinture des façades de l'école, côté cour. Il précise que ces travaux ouvrent droit à l'obtention de subventions.

Après consultation, le montant de cette opération est estimé à 19 400 € H.T. soit 23 200 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve ce projet et prend l'engagement de réaliser cette opération
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- S'engage à financer le reste de l'opération sur les fonds propres de la commune
- Autorise le Maire à signer le devis le mieux disant.

Vote : à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du Jeudi 5 juin 2014 à 19 heures**

**19/2014 – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après avoir examiné les demandes, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- BRONVALLOISE Association..... 500 €
- BRONVALLOISE Association participation exceptionnelle goûter des anciens).... 230 €
- Association des PARENTS D'ELEVES de BRONVAUX..... 500 €
- VIE LIBRE section HAGONDANGE..... 50 €
- AFAD Moselle..... 50 €
- CCAS Marange-Silvange (portage repas )..... 28,70 €
- CROIX ROUGE Française délégation locale de Hagondange..... 50 €

Vote : à l'unanimité

**20/2014 – NOMINATION DES DELEGUES A LA COMMISSION CHARGEE DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE 2014-2015**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu de l'article L 17 du code électoral, qu'une commission administrative, composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance est chargée de la révision annuelle de la liste électorale.

La commission a pour mission de statuer sur les demandes d'inscription déposées en mairie tout au long de l'année, d'examiner la liste nominative transmise par l'INSEE des personnes susceptibles d'être radiées et de procéder aux radiations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de nommer les délégués suivants :

Délégué du Préfet : Pascale ANDRES

Délégué du Tribunal : Claude NIESER

Vote : à l'unanimité

**21/2014 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 10/04/2014 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| N°      | DATE       | OBJET  |
|---------|------------|--|
| 02/2014 | 30/04/2014 | Achat de 4 sièges de bureau à la Société TEC'OFFICE pour un montant de 1964,74 € TTC                                 |
| 03/2014 | 30/04/2014 | Intervention pour diagnostic de panne sur contrôleur de feux tricolore Par Sté CEGELEC pour un montant de 1338 € TTC |
| 04/014  | 06/05/2014 | Travaux d'électricité au foyer communal par Sté SSI pour un montant de 788,76 € TTC                                  |

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du Jeudi 5 juin 2014 à 19 heures**

**22/2014 – ACHAT D'UN TRACTEUR**

Monsieur WROBEL, adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'il devient nécessaire d'investir dans l'achat d'un tracteur pour effectuer les travaux de tonte, arrosage et déneigement.

Il présente au Conseil municipal les différentes offres.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'acquisition d'un tracteur
- décide de retenir le devis proposé par la société ROCHA, pour un montant de 19 185, 25 € H.T.
- autorise le Maire à solliciter des subventions
- autorise le Maire à signer tous les documents.

Vote : à l'unanimité

**23/2014 – VIREMENT DE CREDIT**

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 :

**Section d'investissement – Dépenses**

**ONA**

chapitre 21 – article 2182 : + 23 100 €

chapitre 23 – article 2313 : - 23 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le virement de crédits énoncé ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 h 05